

110 DESCRIPTION.

des sieges du bailliage Chartrain
iadis Comté, depuis erigee en

Está Duché par le Roy François 1.

pes L'eglise d'Estampes fut dediee
par à nostre Dame à cause de l'acte
qui abominable, d'un meschant
fut iouëur, lequel ayant en ce lieu
rigee blasphemé le nom de la bienheu
en Du reuse vierge fut miraculeusemēt
ché. puny sur l'heure, Et en memoire
de ce miracle l'Eglise fondee en
l'honneur de nostre Dame, qui
est vn college de Chanoines.

Dourdan, Espernō, Chasteau
en Thymerais, & Nogent le Roy
sont encor de l'ancienne contri-
bution du pais Chartrain.

DV PAIS DV NOIS ET DE
la ville de Chasteaudun.

LE Dunois est vne region
Lou contree en la Gaule Cel-
tique, ayant enuiron dix lieuës
d'e-

DE LA FRANCE. III

d'estenduë, en son trauers & largeur: mais la longueur n'est pas si grande. Ce païs est maintenant du bailliage de Blois, fort fecond & fertile.

La ville Capitalle est Chasteaudū anciennement dicte Rubecaire, comme qui diroit *vrbs clara*, parce qu'elle est en lieu eminent, où de loin on la peut clairement voir.

Ceste ville est le siege de la Justice du Comté Dunois ayant sous soy cinq chastelenies sçauoir Montigni, le Gannelon, Court Allain, Moulitard, Lesclers, & Reberan, & autres iurisdicions inferieures.

Il y a plus de 1000. ans qu'il y a des Comtes à Chasteaudun. C'estoit jadis vn Euesché.

Les faux-bourgs de Chasteaudun sont plus grands de beaucoup que la ville, il y a aussi 12.

Chasteaudū anciennement Euesché.

Eglises.

Les habitans de ce païs sont de bon esprit, aigus & subtils, & qui entendent à demi mot, & sont de peu de langage. Parquoy l'on diët en commun proverbe, il est de Chasteaudun, il entend à demi mot.

*Chose
mer-
veil-
leuse
d'un
lac.*

Au païs Dunoys est vn lac ou estang, ayant deux grandes lieües de long, & deux cents cinquãte pas de large, l'eau duquel iadis estant eschaufee (lors que Childebert & sa femme furent faicts mourir par venin) bouilloyt tellement qu'elle ietta à bord vne grande quãtité de poisson tout cuit.

La Conuye, petite riuier passant par ce païs, prend son origine en la forest d'Orleans, pres Arrenay; Et est chose admirable que jamais ne se desborde, ny ne se trouble pour aucune pluye,
ains

ains plus tost s'accroist au chaud
de l'Esté. Et s'il aduiét quelques
fois qu'elle se desborde plus que
de coustume, les habitans se tien
nent pour tous assurez de peste
en l'autonne, & l'année ensuiuā
te de famine.

DE LA VILLE ET CHAS
teau Royal de Bloys.

CESTE ville est fort ancien
ne, & est située sur Loire,
partie en Coline & Rocher, par
tie en planure: Le terroir d'alen
tour est plaisāt & fertile en bleds,
tres-bós vins, fruitts; bois, fon
taines, riuieres, & estangs, & vn
air fort salubre.

Ceste ville est la demeure des
Rois de France, & où ils font or
dinairement nourris. Elle par
ticipa de la Beaulce & de la So-

loigne.

Le chasteau de Bloys assis sur vn Roc, & separé de la ville, fut fait bastir par vn apellé Gelon, cousin de Rollo ou Roul. Duc de Normandie. Et en fut le premier Seigneur & Comte, icelui Gelon.

Il y a deux Eglises Collegiales à Bloys, l'une dediee à S. Sauueur, situee en la cour du Chasteau, l'autre de S. Jacques sise en la ville.

Il y a aussi deux Abbayes, l'une des. Lomer bastie l'an 927. par Raoul Duc de Bourgoigne. l'Autre se nomme de Bourgmoyen, dont ie n'ay trouuai la fondation, ni des autres Eglises parochiales, & chapelles, en bon nombre.

L'antiquité de Blois est remarquee à cause des aqueducts, lesquels sont si grâds & tellemēt
spa-

spacieux , qu'en d'aucuns endroits ils sont de largeur & hauteur si grande, que trois hommes à cheual y pourroint aisemēt aller, & sont cōme grādes caues & grandes vaultees.

De la ville de Blois estoit ce bon Pierre l'Hermitte ^{Pierre} ^{re} ^{l'Her-} ^{mitte} ^{authe-} ^{ur de} ^{Chapelles-} du chapellet lequel ayant fait le voyage de la terre saincte, fut cause de ceste grande croisade & expedition, par le moyen de laquelle fut le païs de Palestine recouré, & conquis par les Chrestiens, l'an 1096. l'armee estoit de six cents mille hommes.

Enuiron deux lieues de Blois est vne place nommee Orcheze, en latin *horreum Cesaris*, c'est à dire le grenier de Cesar, duquel, il se seruoit pour la nourriture de ses soldats, & d'où il faisoit venir ses prouisions. On void encor en ce lieu des ruines de plusieurs

beaux edifices, arcades & murailles de merueilleuse espesseur.

L'estédue de la iurisdiction de Bloys s'estend plus de 40. lieues de lóg, ayát 17. villes qui lui sont subjects en primitiue jurisdicció ou par appel, ayant six cents grandes paroisses, desquelles la ville de Bloys est le chef. Iadis les Côtes auoint priuilege d'y faire forger monnoye.

Henry de Lorraine Duc de Guise fut occis à Bloys l'an 1588. le 22. iour de Nouembre, durant les estats de France: le lédemain y fut aussi tué le Cardinal de Guise son frere.

FON.



FONDATION DV
CHASTEAV ROYAL DE
Chambort.

LE chasteau Royal de Cham-
bort, pres Bloys, fut fait
bastir par le Roy François 1. du
nom. Ce Chasteau est des plus
admirables, qu'on puisse voir: &
si subtilement basti, qu'il est pres-
que impossible d'en imiter le mo-
dele, l'escalier de ce chasteau est
aussi beau qu'on pourroit voir,
par lequel grand nombre de per-
sonnes peuvent monter & descé-
dre sans s'entrevoir, l'un costé es-
tant desrobé de l'autre.

Entre vne infinité de choses
remarquables, qui seruent d'em-
bellissement & d'ornement à ce
magnifique chasteau, est vne
allee

allee aubout d'vndes iardins, nomé de la Roine, laquelle à six toises de large, embellie de quatre rangs d'ormeaux, plantez à six pieds l'un de l'autre: y en ayant iusques au nombre de six mil plantez en ligne droicte. Et contient ladicte allee enuiron demie lieue de long.

DU PAYS VENDOSMOIS.

LE païs & Duché Vendosmois, dict en latin *Vindocinū* iadis dependant du Royaume Orleannois, & depuis assujetti aux Ducs d'Anjou, prend son nom de la principale ville d'icelui, dicte Vendosme, qui n'estoit iadis qu'un chasteau, situé sur la riuere du Loir, le Vendosmois a pour limites la Beaulce à l'Orient, l'Anjou à l'Occident,

le